



Syndicat CFDT du ministère des affaires étrangères

Paris, le 1^{er} octobre 2009

PROFESSION DE FOI DE LA LISTE PRESENTEE PAR LE SYNDICAT CFDT-MAE AUX ELECTIONS DU 19 NOVEMBRE 2009 POUR LE RENOUELLEMENT DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES ATTACHES DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

**La CAP traite des cas individuels. Il est donc essentiel qu'y siègent des élus motivés,
à l'écoute des préoccupations de leurs collègues.**

Les élus CFDT souscrivent à la *Charte des élus en CAP* (en ligne sur www.cfdt-mae.fr). Ils sont en contact avec le syndicat lors de la préparation de chaque CAP et à votre écoute, avec l'aide de l'équipe des permanents syndicaux.

Les élus CFDT travaillent chaque fois que c'est possible avec les élus des autres syndicats. C'est essentiel pour faire le poids en réunion face à l'administration dont les représentants votent, comme un seul homme, dans le même sens que le président de séance.

Les élus CFDT s'attachent, dans toutes les CAP, à définir clairement les critères utilisés pour les promotions, les mutations, les demandes de détachement (mérite, ancienneté, mobilité...). Rien de pire en effet que les critères « à géométrie variable » que l'administration est parfois tentée d'utiliser pour promouvoir ses « figures imposées ».

Les élus CFDT à la CAP des ASIC sont particulièrement vigilants, voire pugnaces, sur le respect des règles de gestion du corps en matière de temps de séjour à l'étranger et sur le respect des règles de transparence, dont l'administration tente parfois de s'affranchir.

La CAP est un lieu de dialogue social important où les élus CFDT font des propositions concernant l'avenir professionnel et statutaire des ASIC

Réforme des CRASIC : même si l'administration a su organiser la concertation avec les responsables du personnel, le compte n'y est pas. Les élus CFDT revendiquent :

. la révision du classement actuel des CRASIC et donc des indemnités de résidence versées aux responsables ;

. la création de postes d'adjoints dans les CRASIC qui ont vu leur périmètre augmenter, parfois de manière inconsidérée. Cela permettrait à des ASIC en début de carrière d'avoir une première expérience à l'étranger. L'administration nous a laissé entendre qu'elle envisage de nommer de jeunes ASIC en qualité d'adjoints dans les plus gros centres, à condition, si l'on a bien compris, que l'interministérialité soit effective ;

Site Internet : www.cfdt-mae.fr



des choix, des actes, des résultats

. les « super CRASIC » doivent être renforcés par l'affectation d'agents de catégorie B en nombre suffisant ;

. les lettres de mission des ASIC doivent être remises en vigueur ;

. enfin certains ASIC devraient être maintenus dans des postes non-CRASIC, ce qui nécessite de toiletter le statut.

Interministérialisation (sic) des réseaux de l'Etat à l'étranger : à la suite des conclusions du comité CORINTE, la CFDT revendique un nombre d'ETP suffisant pour faire face au surcroît d'activité.

Tableau de vocations : la CFDT maintient évidemment son exigence d'un véritable tableau de vocations pour les agents de la filière des communications, dans le cadre de l'exercice en cours de refonte et de simplification des grilles d'indemnités de résidence. Même si ce chantier de la fonctionnalisation des grilles d'IR prend du retard – la faute à Bercy, nous dit-on, comme d'habitude ! - la CFDT ne désarme pas.

Avenir statutaire du corps : la CFDT est opposée à la fusion du corps des ASIC avec celui des ingénieurs du ministère de l'intérieur, évoquée par l'administration lors de la dernière CAP. S'il doit y avoir une réduction du nombre de corps, notre préférence va évidemment à une fusion avec le corps des secrétaires des affaires étrangères assortie, au besoin, de la création d'un cadre d'emploi spécifique, à côté des cadres d'Orient, général et d'administration.

Primes informatiques : la CFDT demande que la mise en place de la prime de fonctions et de résultats (PFR) au MAEE ne conduise pas à la suppression pure et simple des primes informatiques, sans compensation.

Le syndicat CFDT-MAE c'est aussi :

La dénonciation du stress au travail, de la violence managériale et du harcèlement moral

La CFDT a obtenu du ministère qu'il prenne en compte toutes les formes de souffrance au travail. Le médecin de prévention enquête sur ce fléau et le psychologue de l'administration apporte son soutien aux agents en difficulté. Elus et militants CFDT, nous sommes là pour aider les collègues en danger, les guider dans leurs démarches, alerter la hiérarchie – y compris lors des CAP – et au besoin, les aider à saisir la justice.

Des initiatives pour obtenir la compensation ou l'indemnisation des permanences, astreintes et heures supplémentaires à l'étranger

La CFDT estime que les heures supplémentaires, permanences et astreintes doivent donner lieu à rémunération ou à compensation. Un groupe de travail syndicats-administration vient d'être constitué, à notre demande. Nous devrions parvenir, d'ici la fin de l'année 2009, à imaginer un dispositif qui permette de compenser financièrement ou de récupérer une bonne partie des permanences, des astreintes et des heures supplémentaires effectuées en poste. Les personnels expatriés de la DSI, soumis à de fortes contraintes en termes d'horaires, apprécieront certainement cette avancée revendicative à sa juste valeur...

Ce sont là quelques exemples. Pour plus d'informations sur l'action du syndicat CFDT-MAE (primes à l'administration centrale, action sociale et cantines, santé au travail...), visitez notre site internet / intranet, mis à jour quotidiennement.